



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240207-B20240206_12_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le six février à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trente janvier sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK (à partir du point 7), Bernard ZENNER, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absente avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET

Etait excusé : Michel HERGAT

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8 (puis 9 à partir du point 7)
Nombre de votants : 9 (puis 10 à partir du point 7)

Étaient également présents : Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Etait excusé : Olivier HAUDOT, DGS



12. Objet : Divers -Action de communication - Attribution d'une subvention exceptionnelle au centre équestre Le Sagittaire à Hettange-Grande

Le centre équestre Le Sagittaire implanté sur la commune de Hettange-Grande, accueille une soixantaine de chevaux et poneys, et est co-géré par Amélie Poulet et Marc-Antoine Henn depuis 1998, date de sa création. Il se distingue avec les labels de qualité d'Ecole Française d'Equitation, de Poney-club et Cheval-club de France.

Le 30 septembre 2023, le centre équestre Le Sagittaire a été en partie ravagé par un incendie. Une soixantaine d'équidés ont été sauvés – à l'exception de trois poneys. Les structures du bâtiment ont été fortement touchés, et nécessiteront des travaux de réfection indispensables pour redonner vie à ce centre.

Afin de soutenir solidairement le centre équestre Le Sagittaire pour les travaux de remise en état de la structure, il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1000 €, au centre équestre Le Sagittaire à Hettange-Grande,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 7 février 2024

Le Président,

Michel PAQUET

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de CATTENOM" around the perimeter and "Le Président" in the center, with a small star at the bottom.